

# Les artisans d'art d'Occitanie investissent JIM !



MÉTIER D'ART  
EN OCCITANIE  
Pyrénées-Méditerranée

## Dossier de candidature Réponse attendue avant le 10 mai 2019

*Séduits, les artisans d'Occitanie s'invitent à Marciac dans le plus grand festival de jazz de l'été ...*

### *Un espace Artisanat d'Art pour :*

- *Montrer la richesse des savoir-faire en Occitanie*
- *Témoigner de la créativité des artisans*
- *Inviter le public à découvrir la vigueur des métiers*

## Jazz In Marciac du 26 juillet au 15 août 2019

Plus de 200 000 visiteurs pour la 41<sup>ème</sup> édition / 20 000 visiteurs/ jour

Contact :

Service Economique  
Métiers d'Art,  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
du Gers  
1, Avenue de la République  
32 550 PAVIE  
05.62.61.22.21  
m.montejuado@cma-gers.fr



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Gers



## La proposition

Avec le soutien de la Région Occitanie et en lien avec Co-Nect société événementielle, gestionnaire de l'espace commercial pendant le festival, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers mobilise les artisans d'Art de la Région Occitanie au sein du Village de l'Occitanie, comprenant également un marché des Saveurs, le Marciac Jazz Café et un espace VIP.

Il s'agira d'un espace qualitatif permettant de valoriser nos métiers. Cette présence n'est possible que grâce au soutien financier de la Région Occitanie, dans le cadre de sa politique en faveur des Métiers d'Art).

## Les objectifs

La mise en place d'un espace Artisanat d'Art d'Occitanie n'a de sens que pour promouvoir l'excellence de ce secteur riche de près de 5000 entreprises dans la Région.

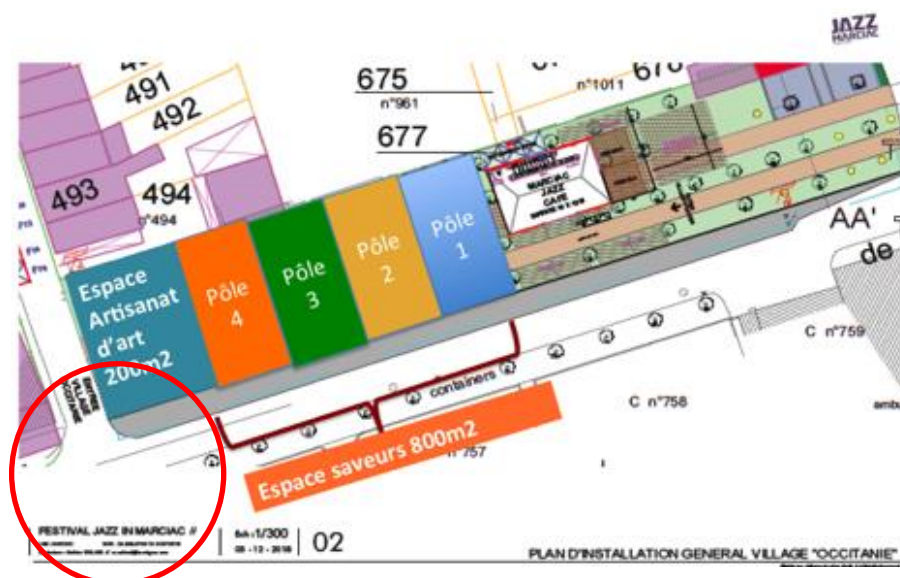
Fort de plus de 250 métiers, l'artisanat d'Art constitue une richesse patrimoniale et créative sans équivalent. Toutefois ce secteur est considéré par le grand public comme élitiste et par le consommateur comme coûteux.

La manifestation poursuivra le double objectif de **valorisation** de ces métiers et des créations présentées ainsi que la recherche de **retombées commerciales** indispensables pour les professionnels.

## Le positionnement de la manifestation

L'espace Artisanat d'Art devra répondre à 3 objectifs opérationnels :

- **Inviter à découvrir pour faire connaître**  
Les créations présentées devront attirer, stimuler la curiosité ... c'est pour cela qu'il vous est demandé de présenter des réalisations en rapport direct avec les tonalités du festival
- **Montrer pour faire comprendre**  
Les artisans retenus s'engagent à être disponibles pour répondre à toutes les questions du public, public averti comme béotiens ... c'est pourquoi un temps de présence minimal vous est demandé (1/3 du temps minimum)
- **Partager une passion pour faire adhérer**  
L'organisation comprenant des démonstrations et la présence d'un personnel d'accueil permanent permettra d'assurer une animation chaque jour et la gestion des ventes.



## Nos engagements

La CMA du Gers a négocié avec Co-Nect la mise à disposition de 2 types d'espaces :

- Des stands classiques de 9 m<sup>2</sup> (3 X 3 m) à occuper sur les 21 jours ou par demi période (du 26/07 au 4/08 et du 5 au 15/08)
- Des chapiteaux de 25 m<sup>2</sup> que nous vous mettrons à disposition par unités de 6 m<sup>2</sup> (4 artisans sur chacun ¼)

Ces espaces sont équipés de planchers, électricité, enseigne, intégralement bâchés et gardiennés la nuit (de 22h à 10h).

La CMA du Gers assurera, outre la coordination générale, la gestion de l'accueil permanent et la communication externe.

Cela comprend :

- La conception et la diffusion des communiqués à destination de la presse et partenaires
- Les actions de communication vers le public
- La présence permanente d'un agent ou chargé d'accueil (non habilité aux encaissements des ventes)
- La gestion des plannings de présence et des animations des artisans ;
- L'organisation d'une conférence Métiers d'Art en Occitanie,
- L'organisation des événements de relations publiques dont l'inauguration.

## Votre engagement

### Artisans d'art

L'artisan d'Art candidat présente sa candidature, les animations (présentations et démonstrations) proposées et le projet de créations envisagées. Il s'engage à participer à la manifestation si le jury de sélection le retient.

Un jury composé d'artisans d'Art et de techniciens des CMA et CMAR sélectionnera les artisans d'Art répondant le mieux aux objectifs et au positionnement souhaité par l'organisateur.

L'artisan d'Art retenu s'engage à :

- Présenter exclusivement des œuvres de sa création, et de préférence en rapport avec **la thématique du Jazz ou plus généralement de la création musicale**,
- Mettre en scène ses créations de façon sécurisée,
- Fournir au public les informations propres à faire comprendre le métier et partager le savoir-faire voire un « petit secret »,
- Proposer 2 animations (ou une pour les demi-périodes) de type démonstration ou situation expérientielle (mise en situation),
- Assurer une présence de 7 journées ou 3,5 journées pour les demi-périodes ;
- Déléguer à un collègue présent l'encaissement des ventes réalisées lors de ses absences,
- Assurer les objets présentés (présentation de la police à l'organisateur),
- Restituer le stand mis à disposition libéré et nettoyé en fin de manifestation (ou de période).

## Calendrier

Les dossiers de candidature sont à déposer pour le 10 mai au plus tard (par la poste ou mail avec AR).

Le jury se réunira entre le 13 et le 17 mai et communiquera la liste des artisans retenus le 21 mai.

## Conditions tarifaires

La CMA du Gers est l'organisateur de l'évènement et maître d'ouvrage. A ce titre elle assure le paiement des prestataires et de ses ressources internes. Elle s'assure des ressources provenant de la Région Occitanie et des partenaires privés potentiels. Elle assure le recouvrement des participations des artisans participants en 2 étapes : un acompte au moment du dépôt du dossier de candidature et le solde au plus tard le 22 juin 2019.

## Fiche de Candidature « Espace Artisanat d'Art » à Marciac pendant le festival Jazz In Marciac JIM du 26 Juillet au 15 Août 2019

Nous vous proposons 3 formules :

- **Proposition 1 : un stand de 9 m<sup>2</sup> (3X3) indépendant pour les 21 jours**
- **Proposition 2A : ce stand pour 10 jours soit du 26 juillet au 4 août compris** (sous réserve d'équilibrer le nombre d'artisans avec la proposition 2B)
- **Ou Proposition 2B : ce stand pour 11 jours soit du 5 août au 15 août** (sous réserve d'équilibrer le nombre d'artisans avec la proposition 2A)
- **Proposition 3 : un espace de 6 m<sup>2</sup> dans un chapiteau de 25 m<sup>2</sup> (5X5)** à partager avec 3 autres artisans d'art (l'organisateur constituera les groupes de 4 en privilégiant la complémentarité esthétique)

Conditions tarifaires et administratives :

- **Proposition 1 : 1 400 €**
  - Dont 650 € au dépôt de la candidature
  - Et solde soit 750 € au plus tard le 22 juin,
- **Proposition 2A et 2B : 800 €**
  - Dont 350 € au dépôt de la candidature
  - Et solde soit 450 € au plus tard le 22 juin,
- **Proposition 3 : 650 €**
  - Dont 300 € au dépôt de la candidature
  - Et solde soit 350 € au plus tard le 22 juin.

Nota : Ces tarifs sont nets de TVA. L'artisan déclare qu'il ne pourra prétendre à une quelconque récupération de TVA.

**Renseigner le bulletin ci-joint en page 5**

## BULLETIN DE PRE - INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

**Nom et adresse de l'entreprise** (vous devrez fournir un logo pour plaquette) :

**Métier d'art :**

**Immatriculation au Répertoire des Métiers de :** ..... **en date du :** / /

**Mention Artisan d'art**  **oui**  **en cours**

(fournir SVP un extrait d'immatriculation D1 ou D1M, délivré par votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

**Assureur de l'entreprise** (vous devrez fournir une attestation d'assurance spécifique du stand après validation de votre candidature): .....

**Proposition que vous retenez** (cochez SVP):

- proposition 1 : stand de 9 m<sup>2</sup> les 21 jours
- proposition 2A : stand de 9 m<sup>2</sup> sur 10 jours soit du 26 juillet au 4 août
- proposition 2B : stand de 9m<sup>2</sup> sur 11 jours soit du 5 août au 15 août
- proposition 3 : espace de 6 m<sup>2</sup> au sein d'un chapiteau de 25 m<sup>2</sup> sur les 21 jours

J'ai bien pris note que la CMA du Gers cherchera à équilibrer le nombre d'artisans sur les 2 périodes, donc :

- j'accepte la proposition alternative à celle choisie (pour choix Prop° 2A ou Prop° 2B)
- je n'accepte pas de proposition alternative, je ne souhaite que la proposition choisie (pour choix Prop° 2A ou Prop° 2B)

**Animation proposée (activité en fin d'après-midi, de 17h à 18h) :**

Afin de faire vivre au public une expérience « métier », je proposerai personnellement une animation du type (proposer 2 dates sur dates de présence) :

- présentation d'œuvres et/ ou de techniques .... dates envisagées :
- démonstration..... dates envisagées :
- mini-conférence..... dates envisagées :
- mini-atelier..... dates envisagées :
- autre : ..... dates envisagées :

**Pièce spécifique à créer pour l'exposition en rapport avec le thème du Jazz ou de la musique** (nature, description sommaire)

**Autres créations présentées / exposées** (type, nombre, description sommaire)

**Photo ou Visuel** (un seul SVP suffisamment représentatif pour plaquette):

Avec explications sur la nature, les référence(s) et le nom (joindre un fichier image en JPG ou IMG):

**Texte de présentation de votre entreprise artisanale** (tel que vous souhaitez qu'il apparaisse sur le document de présentation de l'exposition) 500 signes ou espaces maximum

Je verse l'acompte correspondant à ma pré-inscription par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

J'accepte tous les termes de la présente note et m'engage à favoriser la réussite de cette opération de promotion des Métiers d'Art.

J'ai pris note que mon inscription ne sera définitive qu'après décision du jury de sélection qui communiquera la liste des artisans retenus au plus tard le 21 mai 2019 et versement du solde de la facture CMA32 et de la facture Co-Nect qui interviendront au plus tard le 22 juin 2019.

J'ai bien pris note que le montant de ma pré-inscription (acompte) me sera intégralement restitué si je ne suis pas retenu dans la sélection du jury.

Par contre si je décide de ne pas donner suite, l'acompte versé sera intégralement conservé par la CMA, organisatrice de la manifestation à titre de frais de dossier.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2019

Dossier (ces 7 pages plus annexes si nécessaire : textes, photos, articles) à retourner **avant le 10 mai 2019, délai de rigueur**, signé précédé de la mention « Lu et approuvé », chaque page étant paraphée, à :

**JM DELACHOUX, Mission Métiers d'Art / JIM 2019**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat 1, Avenue de la République 32 550 PAVIE**